

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5748

commission principale : finances et programmation

objet : **Budget supplémentaire 2000 - budget principal**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget supplémentaire 2000 du budget principal est arrêté à la somme de 1501 570 921,56 F équilibré en dépenses et en recettes. Malgré son montant élevé, il ne comporte que très peu de nouvelles inscriptions de crédits. En effet, établi en M 14, le budget supplémentaire comporte les écritures comptables des :

- reprise des résultats antérieurs constatés à la clôture de l'exercice 1999, soit 691 MF d'excédent de fonctionnement et 594,9 MF de déficit d'investissement ;

- report des sommes restant à réaliser au titre des comptes de tiers et des avances de trésorerie, soit 59 MF en dépenses et 56,6 MF en recettes ;

- affectation à l'investissement d'une partie de l'excédent dégagé par la section du fonctionnement pour solder le déficit après reports (594,4 MF).

Compte tenu de ces résultats, le montant disponible à affecter au budget supplémentaire ressort à 93,6 MF. Les propositions nouvelles s'élèvent à 253 MF. Elles enregistrent le réajustement de la prévision fiscale et de la dotation globale de fonctionnement après la notification par les services de l'Etat, et permettent, outre une augmentation des crédits du foncier (9,5 MF) et de la mission prospective (4,2 MF), la régularisation d'écritures comptables (94,5 MF), l'augmentation du virement à la section d'investissement (+ 145 MF) et par conséquent, la diminution du programme d'emprunt de 127 MF.

Après ce budget supplémentaire, le virement s'élève à 368 MF, l'autofinancement à 625 MF, la possibilité d'emprunter à long terme sera de 1 098 MF.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du budget supplémentaire 2000.

Budget supplémentaire 2000 - budget principal - équilibre général - tableau n° 1 (en F) -

Libellés	Dépenses	Recettes
investissement		
reports	56 032 493,80	56 564 673,33
propositions nouvelles	61 369 732,79	61 369 732,79
foncier	9 505 000,00	
dépenses imprévues	1 903 330,57	
régularisations comptables	49 961 402,22	23 463 668,94
amortissement		11 613 019,85

réajustement amendes de police + FCTVA virement de la section de fonctionnement emprunts		8 293 044,00 145 000 000,00 - 127 000 000,00
sous-total investissement	117 402 226,59	117 934 406,12
déficit d'investissement reporté affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement	594 911 729,19	594 379 549,66
total investissement	712 313 955,78	712 313 955,78
fonctionnement		
reports	3 003 164,58	0,00
propositions nouvelles	191 874 251,54	98 230 601,32
réajustement fiscalité - DGF		43 000 000,00
mission prospective	4 200 000,00	
régularisations comptables	18 820 344,62	55 230 601,32
amortissements	11 613 019,85	
dépenses imprévues	12 240 887,07	
virement à la section d'investissement	145 000 000,00	
sous-total fonctionnement	194 877 416,12	98 230 601,32
excédent de fonctionnement reporté affectation à l'investissement	594 379 549,66	691 026 364,46
total fonctionnement	789 256 965,78	789 256 965,78
total du budget supplémentaire	1 501 570 921,56	1 501 570 921,56

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses

Les inscriptions au budget supplémentaires s'élèvent à 194,877 MF se décomposant comme suit :

- reports : 3,003 MF,
- propositions nouvelles : 191,874 MF.

Les mouvements réels représentent 21,738 MF tandis que les mouvements d'ordre atteignent 173,139 MF intégrant une augmentation de 145 MF du virement à l'investissement.

La clôture de l'exercice 1999 a été caractérisée, en section de fonctionnement, par l'absence de journée complémentaire. Pour mémoire, le montant des charges rattachées à l'exercice 1999 était de 101,783 MF.

Les reports ont été limités aux seuls mouvements de régularisation ne pouvant intervenir qu'après l'arrêt des comptes. Il s'agit du financement des travaux primaires d'eau (0,470 MF) et d'assainissement réalisés dans le cadre de zones d'aménagement concerté ou de travaux de voirie.

. Les propositions nouvelles

Secrétariat général - mission prospective (4,2 MF) :

Pour faire face aux dépenses prévues pour le colloque européen "stratégie de développement des villes européennes" des 18 et 19 septembre 2000, et pour les assises de la métropole (cahier Millénaire 3, expositions, vidéo...), un crédit supplémentaire de 4,2 MF correspond au financement de l'activité de la mission jusqu'à la fin de l'exercice 2000 soit pour :

- les publications (livres, défilé de la biennale, guide des lieux et initiatives, dossiers thématiques..) : 1,075 MF ;
- les frais d'impression (Millénaire 3...) : 0,920 MF ;
- des études (site internet Millénaire 3...) : 1,058 MF ;
- l'organisation de trois journées de prospective (patrimoine de l'humanité, loisirs, connaissance et citoyenneté) : 0,150 MF ;
- un colloque assises de la métropole : 0,945 MF ;
- des annonces dans la presse : 0,052 MF .

L'ensemble de ces mouvements porterait le budget de la mission prospective à 10 MF.

Délégation générale au développement urbain – mission grands projets (2,294 MF) :

Les recettes du péage, rattachées au titre de l'exercice 1999, n'ont pas atteint le niveau escompté : la somme de 55 MF a été retenue en janvier 2000. Or les recettes s'élèvent à 52,706 MF. Par la procédure d'extourne, la différence de 2,294 MF vient en diminution des recettes du péage de l'exercice 2000. La régularisation de ce rattachement de produit surestimé a pour conséquence l'émission d'un mandat d'annulation au compte 671 800 -charges exceptionnelles pour 2,294 MF et l'émission d'un titre de régularisation- à l'ordre du Trésorier principal, d'un même montant. Cette opération comptable permet de retrouver le niveau de recette exacte pour l'exercice 2000.

Direction générale des services - direction des finances et du contrôle de gestion (12,241 MF) :

Les résultats affichés permettent d'augmenter les dépenses imprévues de 12,241 MF pour faire face aux mouvements de régularisations sur les écritures patrimoniales en fin d'exercice.

Le conseil de Communauté a entériné, dans sa séance du 27 septembre 1999, les inscriptions de crédit nécessaires à la constatation de la sortie du patrimoine communautaire des titres de participation à la SEMIFAL, cédés en 1998 et 1999. Toutefois, les écritures n'ont pu être régularisées en 1999 que pour la partie des cessions réalisées en 1998, soit 15,3 MF. Il est donc proposé, dans le cadre du budget supplémentaire, de solder ces écritures d'ordre par l'inscription en dépenses de fonctionnement (compte 675 100) et en recettes d'investissement (compte 261 000) de la somme de 10,2 MF.

Les opérations pour compte de tiers, réalisées en investissement, doivent être équilibrées en dépenses et en recettes. Lorsqu'une partie des travaux réalisés par la Communauté urbaine n'est pas financée par une recette d'un montant équivalent, la dépense à la charge de la Communauté doit être considérée, aux termes de la comptabilité publique, comme une subvention en nature. La régularisation des comptes de tiers, explicitée en section d'investissement, se traduit donc par l'inscription, en dépenses de fonctionnement, de 6,326 MF.

La dotation aux amortissements estimée à 92,607 MF, pour l'exercice 2000, doit être réévaluée de 11,613 MF en fonction des études non suivies de réalisation d'investissement et des biens meubles acquis dans l'année en cours.

- Budget supplémentaire 2000 - budget principal - section de fonctionnement - dépenses - tableau n° 2 (en F) -

Directions	Reports	Propositions nouvelles	Total
secrétariat général - mission prospective		4 200 000,00	4 200 000,00
délégation générale au développement urbain - mission grands projets -		2 294 444,32	2 294 444,32
direction générale des services			
direction des finances et du contrôle de gestion			
- mouvements interbudgétaires	3 003 164,58		3 003 164,58
- dépenses imprévues		12 240 887,07	12 240 887,07
Sous-total mouvements réels	3 003 164,58	18 735 331,39	21 738 495,97
- régularisation sorties patrimoniales des actions SEMIFAL		10 200 000,00	10 200 000,00
- régularisation opérations pour compte de tiers		6 325 900,30	6 325 900,30
- dotation aux amortissements		11 613 019,85	11 613 019,85
- virement à la section d'investissement		145 000 000,00	145 000 000,00
Sous-total mouvements d'ordre		173 138 920,15	173 138 920,15
total des dépenses de fonctionnement	3 003 164,58	191 874 251,54	194 877 416,12

- Les recettes

Direction générale des services - direction des finances et du contrôle de gestion (98,231 MF) :

Après notification des bases par les services fiscaux, on constate que les recettes attendues de la fiscalité seront supérieures de 39,600 MF aux prévisions initiales :

- taxe d'habitation : + 6,600 MF ;
- taxes foncières : + 1,050 MF ;
- taxe professionnelle : + 26,150 MF ;
- compensation au titre de la taxe professionnelle : + 5,800 MF.

De plus, la notification de la dotation globale de fonctionnement est favorable de + 3,400 MF.

Ces 43 MF de recettes supplémentaires contribuent à diminuer le programme d'emprunt d'un montant équivalent.

La contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement, au titre des eaux pluviales, a été surévaluée en 1999 et doit donc faire l'objet d'une annulation de mandat sur exercice antérieur à hauteur de 3,269 MF.

Les budgets annexes sont redevables au budget principal de 1,999 MF au titre des charges de structure, après constatation des dépenses effectives de l'année 1999.

La subvention de 49,961 MF, du budget principal au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, versée en 1996 doit faire l'objet d'une annulation et être considérée comme une avance remboursable à mandater en section d'investissement.

- Budget supplémentaire 2000 - budget principal - section de fonctionnement - recettes - tableau n° 3 (en F) -

Directions	Reports	Propositions nouvelles	Total
direction des finances et du contrôle de gestion			
- fiscalité		43 000 000,00	43 000 000,00
- eaux pluviales		3 269 735,10	3 269 735,10
- charges de structure des budgets annexes		1 999 464,00	1 999 464,00
- annulation subvention au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe		49 961 402,22	49 961 402,22
total des recettes de fonctionnement		98 230 601,32	98 230 601,32

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses

Les restes à réaliser s'élèvent globalement à 274,05 MF à la clôture de l'exercice 1999.

Le 8 juillet 1999, le conseil de Communauté a réaffirmé le principe d'une exécution budgétaire en crédits de paiement. Il a validé simultanément des montants approuvés par opération, pour la période 1999-2001. Les reports sur l'année 2000 ont donc naturellement été minorés. Ils ont représenté 56,03 MF en dépenses, répartis entre les postes opérationnels (55,13 MF) et les mouvements financiers (0,9 MF).

Quelques précisions peuvent être apportées sur la nature de ces réinscriptions.

Dans les domaines opérationnels, 30,9 MF sont des dépenses engagées pour le compte de tiers (établissements publics et communes) dans le cadre de mandats de travaux. Il s'agit de prévisions reportées au titre de la politique du développement social des quartiers (5,89 MF), de l'aménagement d'espaces publics (0,68 MF), de la construction d'équipements structurants (école d'infirmière Rockefeller Lyon 8° pour 1,43 MF, Ecole normale supérieure à Lyon 7° pour 20,04 MF), ou plus spécifiquement pour terminer la construction du nouvel hôtel de ville de Limonest (2,83 MF). Les recettes, qui financent une partie de ces travaux constatés au compte 45, restent à encaisser pour la somme de 9,75 MF. Elles font également l'objet d'une réinscription sur l'année en cours.

Une part significative des reports de dépenses assure également la régularisation des avances qui sont encore à solder au 31 décembre 1999. Elle s'évalue à 43,46 MF et concerne des inscriptions en référence aux comptes d'immobilisation 21, 23 et au compte de tiers 45 précédemment cité. Une reconduction des crédits de recette représentant la contrepartie de ces écritures, a été prévue simultanément au compte d'avance (44,36 MF).

Les autres reports confirment les engagements juridiques de la Communauté pour :

- le paiement de la participation à l'augmentation du capital de la SEM ICARE pour 0,90 MF ;
- le règlement à cette société des prestations effectuées pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1999 (1 MF) et la mise en œuvre du réseau de téléphonie sans fil (0,63 MF) ;
- le solde des paiements d'acquisitions foncières résiduels et les frais d'actes notariés correspondants pour la somme totale de 0,23 MF.

La limitation des reconductions de reports, conformément au principe de crédits de paiement, génère un montant total d'annulations de prévision de dépenses de 218 MF dont la part la plus significative affecte le domaine opérationnel (209,5 MF).

. Les propositions nouvelles

Elles sont limitées à 61,37 MF et correspondent pour 49,96 MF à une correction d'écritures sur exercice antérieur.

Les déplacements urbains

Les acquisitions de terrains pour l'installation future du marché d'intérêt national, sur les communes de Corbas et de Mions, ont nécessité la mobilisation de 22,5 MF au début de l'année. Un supplément de 12 MF a dû être affecté à cette opération dont 6 MF par prélèvement sur la ligne réservée à l'aménagement des berges du Rhône, consécutif à la construction du tronçon nord du périphérique. Il s'agissait en l'espèce, d'une avance que le comité budgétaire a validée le 6 juillet dernier.

Pour assurer la continuité du programme de travaux aux abords du fleuve, il est cependant indispensable de réabonder, avant la fin de 2000, la prévision précédemment diminuée. Une proposition nouvelle est présentée en ce sens (6 MF).

Les investissements fonciers

La dépense ouverte pour le paiement des acquisitions de biens, effectuées dans le cadre de la réserve foncière, est aujourd'hui consommée à plus de 76 %. Un apport de 2,205 MF pourrait être confirmé sur cette ligne, pour assurer la régularisation des opérations programmées qui doivent aboutir avant la fin de l'année.

L'écologie urbaine

Dans le cadre d'une procédure de préemption, la Communauté se porterait acquéreur d'un terrain situé sur la commune de Sathonay-Camp, au 36, avenue du Boutarey, pour la somme de 1,3 MF. Cette parcelle est située dans une zone de prévention maximale du risque d'inondation au plan de prévention des risques, aux abords du ruisseau du Ravin.

Il pourrait faire l'objet d'un aménagement hydraulique et ultérieurement d'un projet de coulée verte. Les crédits seraient mis en place sur l'opération des eaux pluviales.

Les mouvements financiers

En 1996, la subvention du budget principal de 49,96 F a été versée au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe. Cependant, à la demande de madame le comptable public, cette participation doit être enregistrée sur un compte d'avance remboursable (27). La réémission du mandat qui s'impose, est prévue pour la somme précitée.

Le crédit de sûreté budgétaire peut être augmenté de 1,90 MF pour assurer l'équilibre des écritures.

- Budget principal - budget supplémentaire 2000 - dépenses d'investissement - tableau n° 4 (en F) -

Domaines	Reports 1999-2000 dépenses A	Annulations 1999 dépenses	Propositions nouvelles 2000 B	Total dépenses A + B
développement économique et emploi	399 380,67	35 304 554,49		399 380,67
offres de sites	399 380,67	28 029 574,65		399 380,67
opérations d'urbanisme à dominante économique		1 772 969,85		
actions économiques		1 033 372,17		
requalification ZI et reconquêtes des friches		4 468 637,82		
grands équipements d'agglomération	21 472 086,71	15 631 955,60		21 472 086,71

déplacements urbains	19 465 307,00	81 960 340,54	6 000 000,00	25 465 307,00
tronçon nord du périphérique		6 532 430,54	6 000 000,00	6 000 000,00
voirie individualisée	18 000,00	14 820 145,06		18 000,00
actions de proximité		11 186 064,09		
transports en commun		43 716 307,94		
gestion du trafic	19 447 307,00	5 565 917,85		19 447 307,00
tronçon ouest du périphérique		367,14		
exploitation TNP en régie		139 107,92		
habitat et politique de la ville	5 885 629,83	6 073 443,11		5 885 629,83
développement social urbain	5 885 629,83	6 073 443,11		5 885 629,83
urbanisme	2 717 280,10	8 548 429,55		2 717 280,10
plan d'aménagement d'ensemble	542 700,10	613 968,87		542 700,10
ZAC travaux primaires	1 924 580,00	2 053 948,53		1 924 580,00
centralité et urbanisme commercial		5 690 625,74		
Avant-projet d'urbanisme		189 886,41		
terrains pour l'urbanisme	250 000,00			250 000,00
aménagement d'espaces publics	678 559,40	2 338 528,27		678 559,40
investissement foncier	53 000,00	19 347 814,84	2 205 000,00	2 258 000,00
réserves foncières		1 774 083,96	2 205 000,00	2 205 000,00
autres investissements fonciers	53 000,00	17 573 730,88		53 000,00
écologie urbaine	0,00	12 356 747,69	1 300 000,00	1 300 000,00
propreté		12 253 673,45		
écologie		103 074,24	1 300 000,00	1 300 000,00
incendie et secours	0,00	328 390,07		
maintenance et renouvellement	4 461 250,09	27 564 965,82		4 461 250,09
bâtiments	2 834 467,32	5 098 294,88		2 834 467,32
informatique	1 000 000,01	2 784 138,95		1 000 000,01
budgets externes		433 624,29		
ouvrages d'art		823 914,96		
meubles et matériels	626 782,76	1 161 576,83		626 782,76
véhicules		17 263 415,91		
sous-total des dépenses crédits opérationnels	55 132 493,80	209 455 169,98	9 505 000,00	64 637 493,80
mouvements financiers	900 000,00	8 563 700,24	51 864 732,79	52 764 732,79
<u>dont, en écriture réelle</u>	<u>900 000,00</u>	<u>- 1 905 934,05</u>	<u>51 864 732,79</u>	<u>52 764 732,79</u>

avances de trésorerie	19 447 307,00	- 18 834 222,48		19 447 307,00
avance BAOURD			49 961 402,22	49 961 402,22
FCTVA reversement		375,64		
TLE (hors PPI)		1 445 406,86		
emprunt long terme		12 500 192,92		
sûreté budgétaire		762 588,08	1 903 330,57	1 903 330,57
dépôts et cautions		197 844,28		
participation augmentation du capital ICARE	900 000,00	25 600,00		900 000,00
ICNE		1 996 280,65		
<u>dont, en écriture d'ordre</u>		10 469 634,29	0,00	
autres charges à étaler		257 051,20		
acquisitions à titre gratuit ou reçues dans le cadre d'échanges d'écritures		3 733 223,01		
recupération TVA cimetières		204 061,36		
différence sur réalisation cessions actifs		6 275 298,72		
total des dépenses d'investissement	56 032 493,80	218 018 870,22	61 369 732,79	117 402 226,59

- Les recettes

868,96 MF n'ont pas été encaissés en 1999. Figurent, dans ce montant, le virement de la section de fonctionnement qui résulte de l'exercice pour 514,2 MF et également 256 MF d'inscriptions d'emprunts à long terme qu'il n'a pas été nécessaire de contracter.

56,56 MF sont reconduits en 2000. Comme cela est indiqué dans la rubrique dépenses, des reports correspondent à la régularisation d'avances de trésorerie déjà versées (44,36 MF) et aux participations attendues d'établissements publics et de communes bénéficiaires des ouvrages que la Communauté fait pour leur compte (9,75 MF).

2,29 MF sont également réinscrits sur 2000 pour solder le remboursement de l'avance de 11 MF, consentie en 1999, au budget des régies directes. 0,16 MF assure l'annulation d'un mandat émis sur exercice antérieur.

. Les propositions nouvelles

Elles sont inscrites également pour un solde de 61,37 MF. Elles contribuent soit à réajuster à la hausse des prévisions de quelques recettes financières, soit à permettre des régularisations comptables liées à des avances de trésorerie ou des écritures d'ordre et enfin, à enregistrer une diminution du programme d'emprunt communautaire.

. Les mouvements financiers

Mouvements réels :

Deux ajustements du produit des amendes de police et du FCTVA sont présentés : ils permettent de dégager des recettes nouvelles respectivement de 1,74 MF et de 6,55 MF.

Un remboursement partiel de l'avance au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, qui a fait l'objet d'une correction d'écriture en dépenses dans ce rapport peut également être programmé cette année. Le titre de recette, à constater au compte 27, pourrait représenter une somme de 6,94 MF.

Il est aussi possible de réaliser, dans le cadre de ce budget supplémentaire, une diminution du programme d'emprunts à long terme pour une somme de 127 MF. L'inscription de recette correspondante passerait donc de 1 225 MF à 1 098 MF, hors opération de refinancement de la dette.

Mouvements pour ordre :

Une inscription de 10,2 MF, également proposée en dépenses de fonctionnement au compte 67, doit permettre de régulariser la reprise, pour le solde, des titres de participation 1998 de la SEMIFAL. Seulement 15,3 MF du rachat ont été enregistrés au compte administratif 1999 sur les 25,5 MF qui constituaient le capital initialement souscrit en 1990.

Lorsque dans le cadre d'opérations d'urbanisme antérieures à 1997, la Communauté a financé une partie des ouvrages dont la réalisation lui est confiée par mandat de travaux sans contrepartie des bénéficiaires ; il est nécessaire d'enregistrer en subvention en nature, la part supportée par la Communauté urbaine. Il est également indispensable de constater le solde définitif des mandats de travaux concernés après ces écritures, qui se traduit aussi par une subvention en nature. C'est pourquoi, une série d'inscriptions nouvelles représentant globalement 6,33 MF est présentée en propositions nouvelles. Il s'agit de solder le compte 45 par l'émission d'un titre, et d'enregistrer la contrepartie, en charge de fonctionnement.

Un ajustement de la dotation aux amortissements est nécessaire, à hauteur de 11,61 MF, dont la contrepartie affecte en dépenses la section de fonctionnement (compte 68).

Le virement est porté à 368 MF avec une inscription complémentaire de 145 MF.

- Budget principal - budget supplémentaire 2000 - recettes d'investissement - tableau n° 5 (en F) -

DOMAINES	Reports 1999-2000 recettes A	Annulations 1999-2000 recettes	Propositions nouvelles 2000 B	Total recettes A + B
développement économique		6 659 769,24		
offres de sites		6 659 768,40		
opérations d'urbanisme à dominante économique		0,84		
grands équipements d'agglomération		- 52 064 690,52		
déplacements urbains		51 039 218,03		
tronçon nord du périphérique		10 015 994,39		
voirie individualisée		12 135 833,15		
actions de proximité		- 272 729,51		
transports en commun		17 365 261,58		
gestion du trafic		11 794 858,42		
habitat et politique de la ville		656 169,74		
développement social urbain		656 169,74		
habitat		0,00		
urbanisme		763 471,11		
plan d'aménagement d'ensemble		562 587,68		
ZAC travaux primaires		50 883,43		
centralité et urbanisme commercial		150 000,00		
aménagements d'espaces publics	4 491 968,43	4 174 109,46		4 491 968,43
investissement foncier		16 628 952,92		

autres investissements fonciers		16 628 952,92		
écologie urbaine		6 820 940,00		
propreté		6 820 940,00		
Maintenance et renouvellement	5 420 000,00	6 022 651,19		5 420 000,00
bâtiments	5 420 000,00	6 022 651,19		5 420 000,00
sous-total crédits opérationnels	9 911 968,43	40 700 591,17		9 911 968,43
mouvements financiers	46 652 704,90	771 697 828,71	61 369 732,79	108 022 437,69
<u>dont, en écriture réelle</u>	46 652 704,90	253 433 206,83	- 111 769 187,36	- 65 116 482,46
avance de trésorerie	44 363 397,36	7 340 028,50		44 363 397,36
avances travaux eaux pluviales (opération 0124)	2 289 307,54	- 2 289 307,54		2 289 307,54
remboursement avance au BAOURD			6 937 768,64	6 937 768,64
FCTVA		- 3 635 180,00	6 552 891,00	6 552 891,00
TLE (hors PPI)		- 5 986 003,47		
produit amendes de police		-56 958,00	1 740 153,00	1 740 153,00
emprunt long terme		255 994 462,61	- 127 000 000,00	- 127 000 000,00
dépôts et cautions		34 804,00		
créances sur particuliers et établissements publics		2 031 360,73		
<u>dont, en écriture d'ordre</u>		518 264 621,88	173 138 920,15	173 138 920,15
autres charges à étaler		515 912,03		
dotations aux amortissements		762 322,03	11 613 019,85	11 613 019,85
acquisitions à titre gratuit ou reçues dans le cadre d'échange		1 890 894,00		
autres remises d'ouvrages et régularisation exercice 1998		- 144 720,00		
cessions foncières à titre gratuit ou dans le cadre d'échange		119 291,12		
autres sorties patrimoniales (véhicules, ouvrages, actions et cessions ex. 1998)		674 091,76	10 200 000,00	10 200 000,00
régularisations comptables (compte de tiers, opérations antérieures à 1997)			6 325 900,30	6 325 900,30
écritures récupération TVA cimetières		204 061,36		
virement de la section de fonctionnement		514 242 769,58	145 000 000,00	145 000 000,00
total général	56 564 673,33	812 398 419,88	61 369 732,79	117 934 406,12

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 8 juillet et 27 septembre 1999 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget supplémentaire pour l'exercice 2000 du budget principal arrêté à la somme de 1 510 570 92,56 F tant en dépenses qu'en recettes.

2° - Précise qu'à l'égard du comptable public, cette approbation porte sur les montants à l'échelon du chapitre dans chacune des sections, le budget étant en M 14 par nature.

3° - Décide de :

a) - l'affectation de 594 379 549,66 F d'excédent de clôture de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement,

b) - l'attribution des subventions et fonds de concours à des tiers tels qu'ils apparaissent dans l'état annexé au document budgétaire.

4° - Autorise monsieur le président à solliciter auprès des organismes prêteurs, les emprunts à réaliser pour assurer la trésorerie et les moyens de paiement en 2000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,